

NOS FORMULES FRAIS VETERINAIRES

Exemples de prise en charge de frais vétérinaires selon nos 4 formules frais vétérinaires - CGCS ACS03 - 0422

STANDARD	COMPLET	OPTIMUM	SENIOR
Plafond par an	Plafond par an	Plafond par an	Plafond par an

ACCIDENTS							
Accident Tout événement dommageable et imprévisible, indépendant de la volonté de l'assuré et résultant d'une cause extérieure non physiologique à l'équidé qui en est victime.	4 000 €	4 000 €	6 000 €	1 500 €			
Franchise	150 €	10 % (minimum 150 €)	sans franchise	150 €			
CHIRURGIES							
Suite à accident	4 000 €	4 000 €	6 000 €	1 500 €			
Suite à maladie							
Suite à colique Anomalie de fonctionnement de l'appareil digestif de l'équidé	5 000 €	5 000 €		exclu			
Franchise	150 €	10 % (minimum 150 €)	sans franchise				
MALADIES							
Maladie Toute altération de la bonne santé, d'origine microbienne, virale, physiologique ou somatique. Une colique (anomalie de fonctionnement de l'appareil digestif de l'équidé) est considérée comme une maladie	exclu	4 000 €	6 000 €	exclu			
Franchise		20 % (minimum 150 €)	sans franchise				
SOINS							
Consécutif à un événement garanti <i>liste non exhaustive : consultez nos conditions générales et conventions spéciales</i>	Pris en charge	Plafond par an	Pris en charge	Plafond par an	Pris en charge	Plafond par an	Pris en charge et plafonds
Frais de pension en clinique vétérinaire	Oui	300 €	Oui	300 €	Oui	700 €	300 €
Ostéopathie*	Oui	200 €	Oui	200 €	Oui	200 €	Non
Ferrures orthopédiques*	Non		Non		Oui	200 €	Non
Hydrothérapie, Physiothérapie, Mésothérapie, Balnéothérapie, Acupuncture*	Non		Non		Oui	200 €	Non
Frais de transport du cheval en clinique	Non		Non		Oui	300 €	Non
Compléments alimentaires et vitamines*	Non		Non		Oui	200 €	Non
PREVENTION - CONFORT							
Sans prescription vétérinaire <i>Délais de carence de 30 jours non abrogeable</i>	Pris en charge	Plafond par an	Pris en charge	Plafond par an	Pris en charge	Plafond par an	Pris en charge
Dentiste (<i>Frais d'entretien</i>)	Non		Non		Oui	200 €	Non
Vaccins	Non		Non		Oui	100 €	Non
Vermifuges ou coproscopies	Non		Non		Oui	50 €	Non
REGLES DE PRISE EN CHARGE							
Franchise particulière (Ostéite, Desmite, Tendinite, Entorse, Déchirement ligamentaire et assimilé, Fourbure, Dorsalgie)	50 % (minimum 150 €)		sans franchise		exclu		
Certificat vétérinaire obligatoire	Non si valeur équidé : - 10 000 €		Oui		Oui		Non
Délais de carence	3 jours en cas d'accident, 30 jours en cas de maladie. Abrogeable après validation du certificat vétérinaire Cheval Assur						
Age minimum de l'équidé à la souscription	6 mois						16 ans
Age maximum de l'équidé lors de la souscription	15 ans						25 ans
Age maximum d'assurance de l'équidé	21 ans révolus						30 ans
Valeur maximum assurée de l'équidé	25 000 € sauf pour les poulains de moins de 1 an : 3 000 € et en Formule Sénior : 6 000 € jusqu'aux 21 ans révolus et 3 000 € à partir de la 22ème année						
RAPPEL DE DEFINITIONS							
Le plafond annuel d'indemnisation par Cheval-Assur au titre de la garantie frais de vétérinaire ne peut excéder la valeur assurée en mortalité de votre cheval.							
Les plafonds d'indemnisation indiqués pour chaque exemple de sinistre frais vétérinaires sont valables par période de 12 mois de garantie et ne sont pas cumulables entre eux.							
* Ces frais sont pris en charge sous réserve d'être prescrits par un vétérinaire et réalisés en complément d'un traitement médicamenteux							
Antériorité : Il est rappelé que les maladies ou accidents ne doivent pas être antérieurs à la prise d'effet de l'assurance sous peine de non garantie.							